Société de l'information, eEurope: initiative de la Commission, Conseil européen de Lisbonne, 23-24 mars 2000

2000/2034(COS) - 15/06/2000

Le Conseil a eu un débat public sur la société de l'information et de la connaissance. Afin de structurer le débat, la présidence avait élaboré un questionnaire à soumettre à l'examen des ministres. Il était axé sur les éléments suivants : - les objectifs fixés par la Commission dans sa communication "e-Europe" dans le domaine de la RDT et concernant notamment : le rôle des technologies de l'information et des communications pour la réalisation de l'espace européen de la recherche; les priorités à court et moyen terme pour assurer la réalisation des objectifs fixés dans les deux communications de la Commission; les liens existant entre les actions nationales et communautaires dans ce domaine; - les moyens de tirer le meilleur parti des initiatives e-Europe et "Espace européen de recherche" pour assurer une mise en réseau efficace des chercheurs européens; - la création, pour la fin de 2001, d'un réseau transeuropéen à très haut débit, qui reliera les instituts de recherche et les universités, ainsi que les bibliothèques scientifiques et les centres scientifiques et, progressivement, les écoles; - la mesure dans laquelle les réseaux électroniques peuvent être utilisés pour atteindre les objectifs consistant à rendre la science plus attrayante pour les jeunes, à remédier au manque de qualifications et créer une société de l'information et de la connaissance accessible à tous, empêchant ainsi l'exclusion; - le plan d'action e-Europe proposé par la Commission visant à assurer la réalisation des objectifs fixés par le Sommet de Lisbonne grâce à la définition des actions et des mesures à prendre. Le président a résumé le débat en notant que: - toutes les délégations étaient d'accord pour estimer que les liens entre la politique européenne dans le domaine des sciences et des technologies et le développement de la société de l'information et de la connaissance revêtent une importance capitale et qu'il faut établir des liens plus étroits entre cette politique et ce développement; - il faut éviter une éventuelle exclusion sociale et économique susceptible de découler de l'inégalité d'accès des citoyens européens aux systèmes d'informations électroniques ; à cet égard, le rôle de l'éducation et de la formation a été mis en lumière; - l'accès de tous les instituts de recherche concernés aux informations scientifiques doit faire l'objet d'une analyse approfondie relative, par exemple, à la gestion et à la diffusion des informations, aux partenariats publics ou privés et aux nouveaux réseaux de communications. La Commission et les États membres sont considérés comme ayant un rôle essentiel à jouer dans ces travaux ; - tous les ministres sont convenus qu'il était indispensable d'accélérer la création d'une dorsale de l'information à très haut débit fonctionnant selon des normes communes à tous les États membres.